

code postal 89400

Commune de CHICHERY

code Insee 89105

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° **DDT-SERI-2016-0040**

du

**21 novembre 2016**

mis à jour le

#### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non Arrêté d'approbation  
n° **PREF-CAB-2004-0393**

Date :

**27 décembre 2004**

Aléa :

**Inondations par débordement  
de l'Yonne**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation

consultable sur Internet \* 

Le règlement

consultable sur Internet \* 

Les documents graphiques : aléas, enjeux et zonage réglementaire

consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non Arrêté de prescription  
n° **DDT-SERI-2016-0008**

Date :

**16 août 2016**

Aléa :

**Retrait et gonflement  
des sols argileux**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Le document graphique : cartographie des aléas (consultable sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
dans la rubrique : *Dossiers thématiques / aléa retrait-gonflement des argiles*)consultable sur Internet \* 

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1 

NB : Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité  
(consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : *Ma commune face aux risques*)consultable sur Internet \* 

#### pièces jointes

### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : *Ma commune face aux risques*

catastrophes naturelles

nombre

**1**

catastrophes technologiques

nombre

L'avancement des travaux est consultable sur le site internet des services de l'État de l'Yonne (\*) tout au long de l'élaboration du plan.

Date d'élaboration de la présente fiche : 31 octobre 2016